

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-06-28_2777

Modification du tableau des effectifs de
l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 21 juin 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		A
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		A
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		A
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Sauerbach	A
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. Dell'Agnola	A
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme Daumin	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		A
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		A
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		A
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		A
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Représentée	M. Rabuel	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		A
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	M. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. Bouyssou	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		A
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		A
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		A
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		A
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. Maître	A
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maître	A
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		A
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Conan	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Bourdon	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	A
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme Janodet	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		A
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		A
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Bénêteau	A
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Panetta	A
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Gaulier	A
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		A
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente ⁽¹⁾		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		A
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	A
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Decrouy	A
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		A
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		A
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. Dufour	A
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprière	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme Kacimi	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	Mme Capelo	A
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		A

(1) Jusqu'à la délibération n° 2833

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2773 à 2833	54	33	87
2834 à 2862	53	33	86

Exposé des motifs

1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés ; il s'agit également de prendre en considération les réussites aux concours de rédacteur et de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Educateur des APS pal 2 ^{ème} cl	TC	4	Suppression
Adjoint administratif	TC	1	Suppression
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	2	Suppression
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	2	Suppression
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	2	Suppression
Rédacteur	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Suppression
Educateur des APS	TC	4	Création
Attaché	TC	2	Création
Rédacteur	TC	4	Création
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC	2	Création

2- Suppression d'un emploi permanent à temps non-complet

Au sein du réseau des conservatoires (Nord), un professeur d'orgue, contractuel en CDI exerce 12h30 d'enseignement, jusqu'alors réparties équitablement entre le conservatoire de Savigny-sur-Orge et le conservatoire de Viry-Châtillon.

Les effectifs de la classe d'orgue chutent sans discontinuer depuis plusieurs années (14 élèves en 2015/2016, 15 en 2016/2017, 12 en 2017/2018, 6 en 2018/2019, 5 en 2019/2020, 5 en 2020-2021).

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La problématique des instruments ;
- Le non-renouvellement des élèves ;
- Les orientations des projets d'établissements.

Pour tenir compte des besoins exprimés par les populations de Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon, et pour rester attractifs, les conservatoires concernés ont développé de nouvelles disciplines, de nouveaux départements (classe son, musiques du monde, improvisation ...) et la classe d'orgue, si elle n'a jamais cessé d'être encouragée, n'est pas non plus apparue comme une priorité.

Compte tenu de cette baisse continue des effectifs, le nombre d'heures non travaillées par le professeur d'orgue est conséquent depuis plusieurs années, soit :

- 9h00 sur 12h30 en 2018/2019
- 6h00 sur 12h30 en 2019/2020
- 7h30 sur 12h30 en 2020/2021

Depuis trois ans, des réflexions ont été menées pour à la fois tenter de redynamiser la classe d'orgue et compléter l'emploi du temps de l'enseignant ; ainsi, depuis septembre 2019, de jeunes pianistes débutants ont été confiés à l'enseignant concerné, ce qui a été utile, mais qui ne peut être pérennisé, cet enseignant ne disposant pas des qualifications requises.

S'il n'y a plus aucun élève organiste au conservatoire de Savigny-sur-Orge depuis trois ans déjà, il subsistait cinq élèves inscrits en 2020/2021 à la Cité des arts, mais en 2021/2022, quatre d'entre eux ne se sont pas réinscrits et un élève a été réorienté en piano.

Depuis septembre 2021, on ne compte plus aucun élève inscrit en orgue sur la partie essonnienne du réseau des conservatoires du Grand-Orly Seine Bièvre, ce qui conduit logiquement à fermer la classe. La pratique de l'orgue reste enseignée, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Fresnes, sur 4h15 hebdomadaires.

Il est donc proposé de supprimer le poste correspondant : assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (temps non complet : 12.5 / 20^{ème}).

Le comité technique du 14 avril 2022 a émis un avis favorable (collège employeur et collège représentants du personnel) à la suppression de ce poste permanent à temps non-complet.

3- Ouverture de postes permanents et non-permanents

3.1 Ouverture d'un poste permanent pour la gestion de l'eau potable

L'EPT est devenu autorité organisatrice de la compétence eau le 1er octobre 2021 à la suite de la fin de la convention de gestion provisoire avec le SEDIF, pour les 9 communes du nord du territoire souhaitant créer une régie publique (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine).

A la suite de la consultation et la votation citoyenne de septembre 2021 la création de la régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre, servant 350 000 habitants a été décidée pour 9 villes du nord du territoire auparavant adhérentes au SEDIF. A l'issue du contrat de DSP avec Veolia Ile de France le 31 décembre 2023, cette régie doit servir 20 millions de m3 d'eau Cette structure sera entièrement financée par le service de l'eau sur les 9 villes du territoire.

Par ailleurs, entre 2022 et 2025, 5 délégations de service public viennent à échéance : les communes de Valenton, Villeneuve Saint Georges, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Morangis. Cela sera l'occasion de mettre fin aux délégations de service public individualisées induisant des disparités de prix extrêmement fortes entre ces 5 villes.

En plus du contrôle des DSP, il sera ainsi nécessaire de conduire les opérations suivantes :

- les audits de fins de délégation de service public
- les études de comparaison des différents modes d'exploitation (régie, délégation de service public avec différentes modalités et périmètres possibles)
- l'approfondissement de la cible et les négociations afférentes, avec des objectifs d'optimisation de préservation de la ressource en eau, de sécurisation d'approvisionnement, et d'optimisation de sa distribution pour en maîtriser les coûts pour les usagers
- la mise en œuvre du mode de gestion retenu

En outre, le conseil territorial de septembre 2021 a approuvé le principe de constituer un syndicat mixte fermé avec la communauté Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la communauté Cœur d'Essonne Agglomération et la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour se réapproprié de manière collective et sous maîtrise d'ouvrage publique les usines de production et les réseaux de transport d'eau potable du Réseau Interconnecté du Sud Francilien (RISF).

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est donc en 2022 autorité organisatrice sur un périmètre élargi couvrant 15 communes et 470 000 habitants, représenté par deux régies personnalisées (Eau des lacs de l'Essonne et la Structure de préfiguration de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre) et des délégations de service public (5 villes avec un contrat par ville).

Il est à ce titre responsable de la détermination des modalités d'exercice du service, de la définition, du pilotage et de l'évaluation de la politique territoriale de l'eau avec l'information aux usagers et des prescriptions, du suivi, du contrôle et de l'évaluation de l'exécution des missions par les opérateurs qu'ils soient privés ou publics.

Le rôle d'autorité organisatrice doit ainsi être renforcé dès 2022 et tel qu'attendu par les différentes parties prenantes. Le rôle de contrôle de la collectivité de rattachement des régies a notamment été rappelé dans le courrier de la préfecture (direction de la citoyenneté et de la légalité) en date du 6 août 2021.

Les moyens dédiés à ces nouveaux périmètres et enjeux doivent être consolidés au niveau adéquat sur la période à venir. En effet, il s'agit d'affirmer le rôle d'autorité organisatrice de l'EPT et de pouvoir mettre en œuvre une véritable politique de l'eau.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter au sein de la direction déléguée à l'eau potable (direction générale adjointe espace public), composée actuellement d'un seul agent (directrice déléguée – ingénieur principal), un.e chargé.e d'études, et ainsi créer un emploi d'ingénieur territorial (catégorie A) au tableau des effectifs de l'EPT.

Les principales missions sont de :

- Contribuer à la définition des orientations stratégiques en matière d'eau potable et participer à la mise en application de la politique de l'eau
- Suivre les activités de la mission/structure de préfiguration de la régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre
- Suivre les DSP avec Suez en aidant à la mise en œuvre du futur mode de gestion, en aidant à réaliser des avenants aux contrats de DSP et les audits de fin de contrats, en mettant en œuvre les procédures pour le suivi des DSP, en réalisant des tableaux de bord sur la base des informations transmises par SUEZ, en participant au contrôle du délégataire (exploitation, travaux, gestion patrimoniale), etc.
- Suivre la régie Eau des Lacs de l'Essonne en participant au suivi du contrat d'objectifs pour la régie d'Eau des Lacs de l'Essonne et en apportant un appui pour les activités en lien avec l'EPT
- Participer au suivi des communes pour lesquelles l'EPT a adhéré au SEDIF sur les questions liées à l'eau
- Participer au suivi de la mise en place du projet de maîtrise publique de l'eau dans l'Essonne
- Participer au développement des activités transverses liées à l'eau en interne et en externe en développant de l'outil SIG, recherchant des subventions, développant des partenariats, montant des projets
- Faire de la veille réglementaire et technique sur les sujets relatif à l'eau et établir des documents d'information
- Réaliser des études et établir des documents (rapports, notes, comptes-rendus, projets de délibérations...) sur les thématiques liées à l'eau potable
- Assurer un appui aux différentes parties prenantes sur les thématiques liées à l'eau potable
- Elaborer des cahiers des charges, préparer des appels d'offre et suivre le travail des prestataires

Le financement de ce poste interviendra dans le cadre du financement de la politique de l'eau qui sera à discuter, et dans l'attente par un redéploiement des crédits budgétaires (masse salariale) alloués à la direction générale adjointe en charge de l'espace public

3.2 Ouverture de trois postes permanents pour la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre

La régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre a été créée à la suite de la consultation et la votation citoyenne de septembre 2021. Cette régie sert 350 000 habitants sur 9 villes du nord du territoire. Cette structure sera entièrement financée par le service de l'eau sur les 9 villes du territoire.

Au regard des missions à porter, sans attendre 2023, qui se précisent au fur-et-à-mesure des échanges et des sollicitations, il apparaît aujourd'hui indispensable de solliciter 3 nouveaux recrutements :

- Un chargé de communication/événementiel/relations partenariats
- Deux techniciens exploitation du réseau et travaux

3.2.1- Un chargé de communication/événementiel/relations partenariats (H/F)

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux (cat. A)

Activités relatives au poste :

- Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication ; produire tout contenu de communication utile
- Créer, gérer/actualiser, modérer, les supports de communication numériques
- Organiser les évènements, participer à la médiation et la communication
- Développer et animer les relations avec la presse ; construire des partenariats
- Assurer la représentation de la régie autant que de besoin

3.2.2 - Deux techniciens exploitation du réseau et travaux

Ces postes sont proposés sur le grade de technicien principal de 2^e classe territoriaux (cat. B).

L'EPT a repris la gestion patrimoniale des réseaux depuis le 1er octobre 2021. Pour répondre à l'ambition attendue en matière de renouvellement des réseaux, rendue nécessaire par la vétusté de certaines conduites et également la dynamique de projets du territoire, des outils sont actuellement mis en place (marché d'études et de travaux, actuellement en rédaction pour une consultation à l'été) pour débiter les premiers chantiers en 2023. Ces premiers travaux menés par la future régie, avec une communication ad hoc, permettront aussi de prendre en main le réseau et de mieux connaître le service, d'installer progressivement la régie auprès des abonnés, de roder les interventions sur le réseau, notamment en urgence, qui surviendront à partir du 1er janvier 2024.

Une campagne de travaux, ambitieuse mais nécessaire, avec un renouvellement de 1% par an du réseau (linéaire de 460km sur les 9 communes), implique un linéaire de travaux annuels de 4 à 5 km, eux-mêmes précédés d'études, à suivre. Il ressort en outre des discussions avec le SEDIF que ce programme de renouvellement pourrait être cofinancé, y c études et intégration d'un taux de MOA (porté par l'EPT donc) de 7%, pour moitié par le SEDIF dans le cadre de l'accord global de retrait des 9 communes, le SEDIF imposant néanmoins de limiter la période des travaux à 2023/2024/2025, permettant de justifier un rattrapage d'investissements non réalisés et garant de limiter les pertes dans le cadre de l'approvisionnement en eau.

Un tel cadencement implique donc de disposer à minima de 2 soutiens, à un niveau technicien, auprès du Directeur et du responsable technique, pour les seconder dans le suivi suffisamment fin des chantiers.

Missions relatives aux postes de techniciens

- Réaliser les enquêtes abonnés en amont des travaux de renouvellement
- Assurer la surveillance des chantiers ; veiller à la communication et à la relation riverains
- Effectuer le diagnostic du réseau et, plus généralement, prendre en main son exploitation

Par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique (priorité des fonctionnaires à occuper des emplois civils permanents), pour des besoins de continuité du service, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4 du CGFP (déclaration des créations et vacances de tout emploi permanent au centre de gestion et publicité de ces créations et vacances d'emploi dans l'espace numérique commun aux trois fonctions publiques).

C'est ainsi qu'un certains nombres d'agents contractuels occupent des emplois permanents au sein des services de l'EPT.

Si ces mêmes agents ont vocation à passer les concours de la fonction publique territoriale pour demeurer en fonction au sein des services, certains occupent des postes pour lesquels des difficultés de recrutement sont avérées.

Il est ainsi prévu, sur ces mêmes postes, la possibilité de pouvoir les recruter sur des contrats de plus longue durée : jusqu'à trois ans avec possibilité de renouvellement.

Aussi, dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent contractuel selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser ;
- Recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 du même CGFP selon la nature des missions) *[anciennement articles 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée]* ;
- Détention des niveaux de diplômes requis ;
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

De même, toujours dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

Les dépenses afférentes (salaires et charges sociales notamment) sont imputées sur le budget principal de l'EPT et feront l'objet d'un remboursement annuel du budget annexe de la régie vers le budget principal de l'EPT.

3.3 Ouverture d'un poste permanent dans le cadre d'un transfert

En 2016, lors du transfert de plein droit de la compétence développement économique à l'EPT, la ville d'Orly a fait le choix de conserver l'intégralité de l'ingénierie dédiée à cette compétence tout en mettant en place des modalités de gestion de compétence avec les services de l'EPT.

Aujourd'hui, la ville d'Orly fait le choix de transférer à l'EPT le poste de chargé de mission relations entreprises (actuellement vacant).

Il est ainsi proposé de créer un emploi permanent d'attaché territorial (catégorie A).

3.4 Ouverture d'un poste non permanent (contrat de projet)

Dans le cadre du volet "Inclusion numérique" du plan France Relance, l'État a lancé le dispositif "Conseiller numérique France Services" qui est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Annoncée par le Président de la République lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Sa création marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

Le plan France Relance affecte un budget inédit à la réalisation de trois actions phares en faveur de l'inclusion numérique :

- des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les usagers qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls ;
- des lieux de proximité, en plus grand nombre, qui proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et animés par des Conseillers numériques ;
- la création de 4 000 postes de Conseillers numériques, ayant pour rôle de proposer au plus près des habitants des territoires des ateliers d'initiation et de formation au numérique du quotidien.

Le dispositif Conseiller numérique France Services s'adresse aux structures publiques et privées souhaitant recruter un ou plusieurs Conseiller(s) numérique(s) afin de participer à l'appropriation du numérique par tous.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a candidaté à ce dispositif et a été retenu.

Le dispositif permet de bénéficier d'une subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 € maximum pour une durée de 2 ans minimum afin de financer l'emploi d'un Conseiller numérique, rémunéré à *minima* à hauteur du SMIC.

Le Conseiller numérique bénéficie d'une formation puis accompagne les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

Il est ainsi proposé de créer un emploi non-permanent dans le cadre d'un contrat de projet de 2 ans pour un poste de conseiller numérique (affectation dans les médiathèques de Viry-Châtillon), aux conditions indiquées ci-dessus et par référence au grade d'adjoint technique (catégorie C).

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;

Vu le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;

Vu l'avis du comité technique du 14 avril 2022 (point relatif à la suppression d'un emploi d'enseignant artistique) ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve les transformations de postes, la suppression d'un poste permanent à temps non-complet, et la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise l'ouverture de trois emplois permanents affectés au sein de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre et autorise le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur ces postes.
3. Autorise l'ouverture de deux emplois permanents dont un dans le cadre du transfert de compétences.
4. Autorise l'ouverture d'un emploi non permanent recruté dans le cadre d'un contrat de projet (emploi de conseiller numérique).
5. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 1^{er} juillet 2022.
6. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours,
7. Précise que les dépenses afférentes aux emplois créés pour régie des eaux de la Seine et de la Bièvre sont imputées sur le budget principal de l'EPT et feront l'objet d'un remboursement annuel du budget annexe de la régie de l'eau vers le budget principal de l'EPT.
8. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 52 – Abstentions 35

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 06 juillet 2022 ayant été publiée le 06 juillet 2022



A Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du **28 juin 2022**

Tableau des effectifs

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP	Postes pourvus
EMPLOI DE CABINET		2	1	0		1
Collaborateur de cabinet	A	2	1	0		1
EMPLOI FONCTIONNEL		8	8	0		5
Directeur général des services	A	1	1	0		1
Directeur général adjoint	A	4		0		4
FILIERE ADMINISTRATIVE		478	483	7	2	405
Administrateur général	A	0	0	0		0
Administrateur hors classe	A	1	1	0		0
Administrateur	A	4	4	0		3
Directeur territorial	A	4	4	0		3
Attaché hors classe	A	6	6	0		5
Attaché principal	A	30	30	0		25
Attaché	A	132	137	0		105
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	16	14	0		12
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	27	29	0		25
Rédacteur	B	45	47	0		34
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	52	50	0	1	48
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	68	64	1		62
Adjoint administratif	C	94	97	6	1	83
FILIERE TECHNIQUE		549	566	1	2	452
Ingénieur en chef hors classe	A	2	2	0		2
Ingénieur en chef	A	5	5	0		3
Ingénieur hors classe	A	3	3	0		1
Ingénieur principal	A	29	30	0		25
Ingénieur	A	27	31	0		21
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	9	9	0		8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	24	28	0		21
Technicien	B	37	39	0		22
Agent de maîtrise principal	C	37	37	0		30
Agent de maîtrise	C	37	40	0		21
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	45	45	0		42
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	90	91	0	2	79
Adjoint technique	C	204	206	1		177
FILIERE ANIMATION		22	22	0		20
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0		3
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			1
Animateur	B	2	2	0		1
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	0		3
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0		4
Adjoint animation	C	9	9	0		8

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

GRADES OU EMPLOIS	Cat.	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Dont postes détachés auprès ESH LOGIREP	Postes pourvus
FILIERE SPORTIVE		99	99	6		79
Conseiller des APS	A	2	2	0		1
Éducateur des APS principal 1ère classe	B	12	12	0		10
Éducateur des APS principal 2ème classe	B	24	20	0		16
Éducateur des APS	B	57	61	3		50
Opérateur des APS Principal	C	1	1	0		0
Opérateur des APS qualifié	C	3	3	3		2
FILIERE CULTURELLE (secteur patrimoine/bibliothèque)		121	121	0		109
Conservateur	A	2	2	0		2
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	0		1
Attaché de conservation du patrimoine	A	3	3	0		1
Bibliothécaire principal	A	2	2	0		1
Bibliothécaire	A	5	5	0		2
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	7	7	0		6
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	31	31	0		28
Assistant de conservation	B	19	19	0		19
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	16	16	0		15
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	14	14	0		14
Adjoint du patrimoine	C	21	21	0		20
FILIERE CULTURELLE (secteur enseignement artistique)		441	441	289		422
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	2	2	0		2
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	41	41	7		41
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	85	85	52		79
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	98	98	61		92
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	195	194	151		189
Assistant d'enseignement artistique	B	20	20	18		19
FILIERE POLICE		3	3	0		0
Brigadier chef principal	C	2	2	0		0
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	0		0
FILIERE MEDICO SOCIALE		9	9	1		7
Psychologue hors classe	A	1	1	0		1
Psychologue classe normale	A	1	1	0		1
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	1	1	0		1
Assistant socio-éducatif	A	3	3	0		1
Technicien paramédical de classe normal	B	2	2	1		2
Agent social principal de 2° classe	C	1	1	0		1

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

AUTRES		15	16	9		10
Emploi spécifique	B	10	10	9		10
Contrat de projet	A	3	3			
	B	0	0			
	C	2	3			1
TOTAL		1746	1769		4	1511